

Règlement abrégé Bibliothèque publique de Saint-Cuthbert

INSCRIPTION

Coût de l'inscription à la bibliothèque

Résidents : gratuit
Non-résidents : non-admissible

HEURES D'OUVERTURE

Les heures d'ouverture sont :

Mardi 16 h à 18 h
Samedi 10 h à 12 h

NOMBRE DE PRÊTS

Le nombre de prêts est :

5 documents
5 livres numériques
1 jeu de société

DURÉE DU PRÊT

La durée du prêt régulier est de trois semaines.

RESPONSABILITÉS DE L'USAGER

- L'utilisateur est responsable des documents qu'il a empruntés.
- L'utilisateur peut être facturé pour le coût de remplacement d'un document perdu ou endommagé. Le coût des documents perdus ou endommagés correspond à la valeur agréée de remplacement des biens culturels.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à prêter ses documents à une autre personne.
- L'utilisateur doit protéger les documents empruntés contre les intempéries lors de leur transport.

Septembre 2022